



INFOS CGT

Décembre 2009

Contact 87348
cgtcnav37@free.fr
www.cgt-cnav-37.com

RPN SALAIRES UNE PROVOCATION DU COMEX

Comment caractériser autrement la proposition faite par le Comité des Directeurs (dont est membre le Directeur de la CNAV) lors de la réunion paritaire nationale (RPN) sur les salaires qui s'est tenue mardi 15 décembre à l'UCANSS.

0,5% d'augmentation de la valeur du point au 1^{er} juillet 2010 et cela n'est pas négociable. Et l'on peut penser que les augmentations individuelles seront du même ordre

0,5% au 1^{er} juillet cela représente une augmentation de 0,25% en année pleine Pour un niveau 3 à l'embauche, cela représente une « augmentation » mensuelle de 4,20 euros...

Alors, oui Comme le dit le directeur de l'UCANSS : « *la situation n'a jamais été aussi critique* »...mais essentiellement pour les salariés.

Toutes les fédérations syndicales ont dénoncé ce simulacre de négociations, ce mépris envers le personnel et les efforts qu'il accomplit dans une situation difficile, quelle que soit la branche du régime général, vieillesse, maladie, famille, recouvrement.

Le Comité des Directeurs compte sur l'absence de réponse des salariés à cette provocation. A nous de démontrer le contraire !

EMPLOI DES SENIORS

La direction de la CNAV a engagé avec les organisations syndicales une négociation sur le « travail des seniors ». Sujet qui s'inscrit dans la droite ligne des projets gouvernementaux visant à faire travailler plus longtemps, en maintenant dans l'emploi les salariés de plus de 60 ans.

Le projet d'accord proposé par la CNAV insiste fortement sur « *la richesse humaine, sociale et technique que représentent les seniors* », sur « *le savoir-faire et l'expertise acquise ...* »

La pilule est cependant difficile à avaler.

La classification de 2005 a laissé des traces :

- ✓ la négation de l'expérience, celle-ci ne représentant plus qu'une faible part du salaire,
- ✓ la remise en cause des compétences,
- ✓ le déni des savoirs.

Quelle gratification reçoivent les collègues qui sont impliqués dans des fonctions de tutorat ?

Que propose la direction dans son projet d'accord ? Consacrer 5% des recrutements annuels à des personnes âgées de 50 ans et plus, et c'est tout. Le reste n'est qu'entourloupes et poudre aux yeux du style « mettre en place des entretiens de seconde partie de carrière », accorder au plus de 45 ans les mêmes possibilités d'accès à la formation (le contraire serait discriminant), développer le tutorat (c'est-à-dire utiliser l'expérience sans la rémunérer).

Tout cela, bien sûr, se fera à budget constant.

Pour ces raisons, notre syndicat ne signera pas cet accord.

BIENTOT LA SAISON DES ENTRETIENS

Comme tous les ans, nous allons bientôt subir la sinistre comédie des entretiens annuels d'évaluation et d'accompagnement (EAEA).

Camouflé derrière un discours ronflant, cette « épreuve » est souvent génératrice d'inquiétudes, de « malaise ».

Le salarié, quel que soit son niveau hiérarchique, puisque certains sont à la fois « évalué » et « évaluateur », doit assumer individuellement les choix d'organisation, de production imposés par la direction de l'organisme, sans bien entendu maîtriser les moyens de réalisation des objectifs.

Tout cela sans possibilité d'assistance, ni application du principe du contradictoire.

L'entretien d'évaluation est bien le pire avatar du lien de subordination qui unit employeur et salarié. Il parfait le processus de déni de la qualité de citoyen du salarié qui le subit. A ce titre, notre syndicat militera pour sa suppression lors des futures négociations classification.

IJ ACCIDENTS DU TRAVAIL

Après l'assemblée nationale, le sénat vient de voter la fiscalisation des indemnités journalières accidents du travail. Le gouvernement et sa majorité de droite viennent ainsi d'instaurer la double peine pour les accidentés du travail.

Cette décision pénalise encore plus les salariés confrontés à la souffrance du handicap, qui doivent vivre avec un salaire diminué, payer les franchises médicales, les déremboursements sur les soins et les médicaments que l'accident implique.

Comme d'habitude, c'est au nom de la « justice sociale » que cette mesure de régression est mise en place. Comme si les salariés étaient responsables des accidents du travail.

Des mesures de justice sociale consisteraient à augmenter la cotisation des entreprises en cas d'accidents du travail et à surtaxer les patrons qui se moquent de la santé et de la vie des salariés. Cela les pousserait sans aucun doute à prendre les mesures de sécurité nécessaires pour éviter les accidents.

Sur www.cgt-cnav-37.com

Vous n'y trouverez pas, c'est certain, le clip des guignols de l'UMP (celui où des ministres gesticulent sur fond de musique ringarde), par contre vous aurez accès à la totalité de toutes nos infos, notamment les comptes rendus des délégations du personnel et CHSCT de l'année 2009

